



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de
l'Encadrement,
des Personnels de
l'Administration et
des Prestations

DEPAP

Dossier suivi par
Delphine Maurouard

Téléphone
02.31.30.15.12

Télécopie
02 31 30 08 74

Mél.
depap@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 46184
14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

Caen, le 20 octobre 2015

Le Recteur de l'académie de Caen,
Chancelier des universités

à

Messieurs les IA-DASEN du Calvados,
de la Manche et de l'Orne

Mesdames et Messieurs les Chefs des
Etablissements publics locaux d'enseignement,
des Etablissements régionaux d'enseignement
adaptés et des Centres d'information et d'orientation

Mesdames et Messieurs les Chefs de division et de
service du Rectorat

Objet : régime indemnitaire 2015 des personnels IATSS.

Dans le cadre des opérations de gestion de fin d'exercice 2015, je vous informe que je souhaite renouveler l'abondement indemnitaire de l'ensemble des personnels IATSS de l'académie à la hauteur de celle attribuée en 2014.

Ainsi, chaque agent percevra avec le traitement de décembre 2015 une modulation de fin d'année définie en fonction de son corps, de son grade et de sa quotité de travail (annexe jointe).

Je vous informe par ailleurs que j'ai décidé de reconduire la revalorisation, menée en 2013 et 2014, de l'indice de rémunération des agents contractuels, à hauteur de 71 points supplémentaires par rapport à l'indice initialement accordé.

Cette revalorisation de la rémunération des personnels non titulaires IATSS, accordée à titre exceptionnel au mois de décembre 2015, concerne les agents qui ont exercé leurs fonctions durant une période minimale de 10 mois au titre de l'année 2014-2015 et dont les contrats sont renouvelés en 2015-2016 afin de tenir compte de l'investissement et du service rendu par ces personnels. Un avenant au contrat va être soumis à la signature de chaque agent concerné.

Je vous demande d'informer les personnels placés sous votre autorité des éléments indiqués dans la présente note et vous remercie par avance de toute votre implication dans cette action qui revêt une importance particulière pour les personnels IATSS dont le rôle est indispensable au bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie

Chantal LE GAL



Annexe : répartition de la modulation de décembre 2015 par corps.

Corps	Modulation décembre 2015 Programme 141	Modulation décembre 2015 Programme 214	Modulation décembre 2015 Programme 230
AENESR	950,00 €	950,00 €	
DDS/AAHC	950,00 €	950,00 €	
AAE/APA	850,00 €	850,00 €	
SAENES	750,00 €	750,00 €	
ADJENES	600,00 €	600,00 €	
IGR		950,00 €	
IGE		850,00 €	
ASI		850,00 €	
TCHRF	750,00 €	750,00 €	
ATRF	600,00 €	600,00 €	
MEDECIN CT		950,00 €	
MEDECIN EN			850,00 €
CTSS CT		950,00 €	
CTSS			850,00 €
AS		750,00 €	750,00 €
INF CT		950,00 €	
INF			850,00 €
ATEC	600,00 €	600,00 €	
CONTRACTUELS	majoration par avenant de l'indice initial de 71 points.		